



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Séance du 30 mai 2018

L'an 2018, le 30 mai à 18 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Amand, sous la présidence de M. Jean-Luc LEGER, président.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Guy BRUNET, Mathieu CHARVILLAT, Marie-Antoinette BORDERIE, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Louis DELARBRE, Stéphane DUCOURTIOUX, Michel DIAS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Gilles PALLIER, Isabelle PISANI, Bernard PRADELLE, Martine SEBENNE, Jean-Claude VACHON, Dominique LABOURIER, Serge DURAND, Didier TERNAT, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Renée NICOUX, Corinne TERRADE, Dominique SIMONEAU, Annie WOILLEZ, Isabelle GRAND, Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Jean-Marie LEGUIADER, Marie-Françoise VERNA, Pierrette LEGROS, Claude BIALOUX, Christian ARNAUD, Georges LECOURT, Jean-Luc LEGER, Gérard AUMENIER, , Denis PRIOURET Alex SAINTRAPT, Maurice MAGOUTIER, Valérie BERTIN, Gérard SALVIAT (suppléant), Jacky BŒUF.

ETAIENT EXCUSES : **Ayant donné procuration :** André RENAUX à Jean-Claude VACHON, Philippe COLLIN à Jean-Luc LEGER, Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET, Jacques GEORGET à Valérie BERTIN, Jean-Paul BURJADE à Martine SEBENNE, Gérard CHABERT Pierrette LEGROS, Yvette DESMICHEL à Claude BIALOUX.

Absents : Philippe GILLIER

M. Jean-Marie LE GUIADER, maire de Saint-Amand, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT**.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

M. Jean-Claude VACHON fait observer qu'il est noté « excusé », alors qu'il était présent.

Sous cette réserve, le compte-rendu du conseil communautaire du 14/03/2018 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

1. Budget principal
 - a. Compte de Gestion
 - b. Compte Administratif
2. Budget annexe : Atelier Relais
 - a. Compte de Gestion
 - b. Compte Administratif
 - c. Affectation des résultats
3. Budget annexe: Instruction des ADS
 - a. Compte de Gestion
 - b. Compte Administratif
4. Budget annexe : SPANC
 - a. Compte de Gestion
 - b. Compte Administratif
5. Budget annexe : ZAE
 - a. Compte de Gestion
 - b. Compte Administratif

BUDGETS PRIMITIF 2018 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2018

6. Vote du budget primitif 2018 pour le budget principal
7. Vote des taux 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties
8. Vote du taux 2018 de la cotisation foncière des entreprises
9. Vote des taux 2018 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
10. Vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe Atelier Relais
11. Vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe Instruction des ADS
12. Vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe SPANC
13. Vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe Zones d'Activités Economiques

PLAN DE REDRESSEMENT

14. Plan de redressement

DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS

15. Fixation des durées d'amortissement des biens acquis à compter du 01/01/2018

EMPRUNTS

16. Renégociation d'emprunts.

17. Consolidation de la ligne de trésorerie.

18. Recours à l'emprunt pour l'opération SDAN PILOTE.

19. Tarifs ALSH

20. Budget EPIC (rapport sur table)

Partenariats – Fonctionnement interne

21. Représentants Communauté de communes

22. Conventions d'objectifs et de moyens

- a. EPIC
- b. Clé de Contacts
- c. Tom Pousse
- d. Scène Nationale d'Aubusson

23. Règlement CAO

Ressources humaines

24. Mise en place du CT et du CHSCT

Economie Tourisme Environnement

25. Taxe de séjour : délibération corrective (rapport sur table)

26. Vente d'un bien immobilier : la station-service à Faux la Montagne

27. Contrat de rivière Creuse amont 2018/2022

- a. Validation
- b. Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les EPCI partenaires

28. Procédure de DIG (Contrat Territorial Sources en actions et Contrat de rivière Creuse amont)

Ajouts à l'ordre du jour proposé par **M. Jean-Luc LEGER** :

- Budget de l'EPIC Office du Tourisme

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS

Délibérations du Bureau Communautaire

M. LEGER explicite les délibérations prises par le bureau depuis le dernier conseil communautaire.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le 14 mars dernier, les délibérations ci-dessous ont été prises par le Bureau :

14 mars 2018

2018-002 Convention de gestion de l'étang de Margnat (convention de 3 ans confiant gracieusement la gestion de l'étang à la Commune de Sainte-Feyre la Montagne, chargée de l'empoissonnement, de la vente de cartes de pêches, de l'entretien et de la surveillance du site)

18 avril 2018

2018 – 017 Adhésion à Initiative Creuse (Initiative Creuse accompagne et finance les entreprises du territoire, à raison de 0,20 € par habitant + 500 € soit 2 977,50 € pour l'année 2018)

2018-018 Cotisation pépinière d'entreprises 2cube (accompagnement à la Création d'entreprises, à raison de 0,40 € par habitant + 1 000 € soit 6 198 € pour l'année 2018)

2018-019 ZAE Attribution du lot F pour partie (coopérative forestière Bourgogne Limousin CFBL pour $\approx 7\,200\text{ m}^2$, ZA 310-317-319)

NB bornage du terrain révèle une surface réelle de $6\,961\text{ m}^2$ (tous les lots de la zone ouest sont vendus ou promis à la vente)

2018-020 Convention de mise à disposition de services avec la Commune de Felletin (pour assurer le fonctionnement du service périscolaire de la commune du 16 mars 2018 à la fin de l'année scolaire 2017/2018, 4 agents mis à disposition au tarif horaire + alimentation, électricité/chauffage et navette)

Le conseil donne acte au président de l'information sur les délibérations du bureau.

1. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

M. LEGER regrette qu'on n'ait pas pu voter le CA et le CG au dernier conseil, et réaffirme que le déficit a bien été diminué de plus de 1,2 millions en 2017.

Arrivée de Mme Catherine MOULIN et M. Gérard SALVIAT à 18h10, de Mme Renée NICOUX à 18h15.

Budget principal :

Mme Juliette GIOUX indique que le compte de gestion est disponible sur place si les élus veulent le consulter.

Mme Pierrette LEGROS demande un vote à bulletin secret, sur le CA et le Budget.

M. Stéphane DUCOURTIOUX signale que ce vote doit être demandé par 1/3 du Quorum.

M. LEGER accepte le vote à bulletins secret. Il propose un vote à main levée pour les budgets annexes.

M. Denis PRIOURET refuse le vote à bulletins secrets.

Mme NICOUX précise qu'elle ne peut pas voter le Compte de Gestion tant qu'elle ne sait pas s'il est conforme au CA.

M. LEGER propose de voter le Compte de Gestion après la présentation du CA. Il propose de poursuivre la présentation synthétique. L'année prochaine nous prendrons le document in extenso. Il remercie les services pour le gros travail de régularisation, de mise à plat et pour la mise en œuvre de la comptabilité des engagements.

Mme LEGROS déclare qu'elle serait très satisfaite si les économies réalisées n'étaient pas dues aux augmentations d'impôt : or on augmente les recettes, mais on ne diminue pas les dépenses. Les compétences sont déficitaires, et nous n'avons toujours pas de projet de territoire. Elle conteste l'incohérence des chiffres par rapport au discours du président. Elle remercie la trésorière mais elle fait son compte de gestion seulement avec les éléments qu'on lui a fourni. Elle constate une augmentation des charges de 50% sur les OM, les RAR augmentent. L'excédent brut de la section de Fonctionnement mérite une explication : dans le CA, il y a une hausse des dépenses 2017 par rapport 2016, et une augmentation des taxes de 1 Million qui paient les charges de Fonctionnement et résorbent le déficit. Il n'y a donc pas d'économie de gestion. Le président fait payer aux contribuables les erreurs passées et celles d'aujourd'hui.

M. LEGER répond que le déficit a été réduit et que la Communauté de communes a bien fait des économies ! Cela grâce à 4 moyens : vente d'actifs, augmentation fiscale, modulation des AC et réduction des dépenses de Fonctionnement notamment par la réduction du nombre d'agents et le non renouvellement d'agents de direction. Sur la fiscalité, il rappelle qu'en juillet 2017 le Budget a été proposé sans augmentation fiscale et qu'il est cocasse de constater que ce sont les élus qui ont fait échouer ce budget qui en même temps dénoncent la pression fiscale !

Mme GIOUX explique qu'il existe un million de RAR qui concerne le budget 2016. Cela se retrouve dans les annexes. Les montants par article et chapitre sont bons mais tiennent compte des montants 2016. Par exemple sur les OM : 400 000 € concernent 2016. La comparaison

2016/2017 est donc très difficile. Le BP 2018 comprend une mise en place de l'analytique par service, basé sur éléments fournis par les services, et sur les réalisations des exercices précédents.

Mme NICOUX souhaite une explication en page 33 sur la fonction « formation ». **Mme GIOUX** pense que c'est une erreur d'imputation analytique. Elle répondra après vérification en comptabilité.

Vote à bulletins secrets sur le compte de Gestion 2017.

47 bulletins

6 NON

2 BLANCS

39 OUI

Adopté à la majorité du conseil.

Vote du Compte administratif 2017 à bulletins secrets

M. LEGER quitte la salle.

45 votants

3 BLANCS

6 NON

36 OUI

Adopté à la majorité du conseil.

M. LEGER propose de voter les 4 budgets annexes après présentation par **Mme GIOUX**.

2. Budget annexe : Atelier Relais

Compte de Gestion : VOTE : CONTRE : LEGROS (+ pouvoir) / ABSTENTION : SEBENNE (+ Pouvoir) ; PRADELLE

Adopté à la majorité

Compte Administratif : VOTE : CONTRE : LEGROS (+ pouvoir) / ABSTENTION : SEBENNE (+ Pouvoir) ; PRADELLE

Adopté à la majorité

Affectation des résultats : VOTE : CONTRE : LEGROS (+ pouvoir) / ABSTENTION : SEBENNE (+ Pouvoir) ; PRADELLE

Adopté à la majorité

3. Budget annexe: Instruction des ADS

Compte de Gestion : VOTE : CONTRE : LEGROS (+ pouvoir) / ABSTENTION : SEBENNE (+ Pouvoir) ; PRADELLE ; BRUNET.

Adopté à la majorité

Compte Administratif : VOTE : CONTRE : LEGROS (+ pouvoir) / ABSTENTION : SEBENNE (+ Pouvoir) ; PRADELLE ; BRUNET.

Adopté à la majorité

4. Budget annexe : SPANC

Compte de Gestion : VOTE : CONTRE : LEGROS (+ pouvoir) / ABSTENTION : SEBENNE (+ Pouvoir) ; PRADELLE.

Adopté à la majorité

Compte Administratif : : VOTE : CONTRE : LEGROS (+ pouvoir) / ABSTENTION : SEBENNE (+ Pouvoir) ; PRADELLE.

Adopté à la majorité

5. Budget annexe : ZAE

Compte de Gestion VOTE : CONTRE : LEGROS (+ pouvoir) / ABSTENTION : SEBENNE (+ Pouvoir) ; PRADELLE ; BRUNET.

Adopté à la majorité

Compte Administratif : VOTE : CONTRE : LEGROS (+ pouvoir) / ABSTENTION : SEBENNE (+ Pouvoir) ; PRADELLE ; BRUNET.

Adopté à la majorité

M. LEGER commente la présentation de la vue synthétique par rapport au plan de redressement : avec -1.7 Million de déficit, nous sommes « dans les clous » du plan de redressement, cela nous permet de retrouver de la crédibilité auprès des partenaires. La marche la plus haute était celle de la première année, mais la rigueur reste de mise.

Mme Jeanine PERRUCHET voudrait savoir si l'an prochain il y aura deux autres budgets annexes, OM et enfance-jeunesse.

M. LEGER affirme qu'on peut l'espérer pour les OM, mais le chantier est lourd de conséquences. Il attire l'attention sur un futur manque à gagner pour le budget général de 200 000 €. Il rappelle que 2018 est l'année du travail de la CLECT, sur le projet de territoire, sur les OM en budget annexe, et sur la forme de l'EPIC. Ce dernier débat a commencé en Codir de l'EPIC sur le retour éventuel à la forme associative.

6. BUDGETS PRIMITIF 2018 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2018

M. LEGER précise que ces chiffres sont conformes à la maquette présentée au DOB. Le budget est bâti sur les priorités suivantes :

Tenir le plan de redressement avec 500 000 € de réduction du déficit.

Pas d'augmentation de la pression fiscale.

Une inscription des AC à hauteur de 2017.

Des ventes d'actifs qui se poursuivront.

Des renégociations emprunts pour alléger les annuités sur la durée du plan de redressement.

Concernant les investissements : ils seront minimales : renouvellement de conteneurs, et, en accord avec l'Etat, les travaux de Montée en Débit dans le cadre du SDAN.

Mme NICOUX demande pourquoi on ne peut pas équilibrer la section d'investissement (-35 618 €).

Mme GIOUX répond qu'il faut rajouter la consolidation de la ligne de trésorerie pour avoir une image exacte : en réalité le déficit sera alors de l'ordre de 1 800 000 €.

Mme NICOUX pense qu'on ne pourra pas surmonter ce déficit même en faisant toutes les économies possibles. C'est un emprunt, cela fausse les résultats.

M. LEGER rappelle que par le passé de l'argent pour les emprunts a payé du fonctionnement et la ligne de trésorerie du fonctionnement et de l'investissement... Cette consolidation est demandée par la CRC, elle est connue car elle figure déjà dans le CA 2016. Il souhaite retracer l'historique de la ligne de trésorerie. Ce qui a été découvert récemment, c'est qu'elle est basée sur un faux et non une délibération valable. En mai 2015, elle s'élève à 600 000 €, fin août 2015 elle passe à 2 850 000 €. En mai 2016, il faut rembourser, par une nouvelle ligne de trésorerie pour masquer la réalité des chiffres, quand la Comcom est au bord de la « cessation de paiement ». Il

a déposé une nouvelle plainte il y a un mois ½. Nous avons appris le report de l'audience à décembre, car un complément d'enquête est nécessaire, un an et demi après le premier dépôt de plainte.

Concernant les AC, le montant 2018 inscrit est le même que le montant 2017. Lors de la Clect de jeudi dernier, il a été prévu de sanctuariser le montant des charges transférées pour sortir du problème structurel de la comcom, pour qu'elle puisse assurer les compétences qui lui ont été transférées. Une DM sera donc nécessaire en cours d'année pour acter le nouveau montant des AC 2018.

M. Jean-Claude VACHON lit un communiqué des élus du groupe majoritaire d'Aubusson. Ces élus votent pour le budget pour ne pas nuire au bon fonctionnement de la Comcom, et renouvellent leur confiance à l'exécutif. Le rapport de la CLECT du 16/12/2014 contenait des erreurs. Il demande un engagement à revoir les AC courant année 2018.

Pour **M. LEGER**, l'équilibre est à trouver tous ensemble : ce sont des charges transférées sans saigner les communes, qui ont toutes connu des baisses de dotation de l'Etat. Il faut le faire pour Enfance / jeunesse / tourisme / culture, mais il ne sait pas si on pourra mener le travail à terme pour la voirie. Les membres de la Clect ont l'air de dire qu'il faut aller vite y compris pour la voirie, mais M. LEGER est prudent car il connaît les difficultés des communes.

M. Jean-Marie LEGUIADER revient sur le budget : le développement du numérique représentera 590 000 € : pourquoi ne pas demander un échancier ? On a fait beaucoup d'économies, comment fait-on maintenant ?

M. LEGER répond que rien n'est figé, il faut étudier le décalage de remboursement pour l'avance remboursable du CD.

Au chapitre 012 il y a - 160 000 sur les emplois d'avenir, ce qui s'explique par l'arrêt des TAP qui ne subsistent qu'à St Sulpice jusqu'en juillet. D'où une demande de baisse de subvention pour Clé de Contacts.

Mme LEGROS remarque que dans l'administration générale il y a des incohérences entre le CA (p. 38) et le BP.

Mme GIOUX répond que l'analytique 2017 est difficilement exploitable car une grande partie de 2016 y subsiste. Il faut remettre l'analytique à plat : par exemple, tout le FNGIR et les recettes fiscales étaient imputées à l'administration générale alors qu'elles sont non ventilables. En administration générale on n'aura plus que ce qui concerne les services administratifs. Il reste encore 223 000 de RAR, c'est dû à la date de réception de la facture Engie. En 2018, on pourra travailler à partir de cette nouvelle approche.

Mme LEGROS revient sur les travaux de la CLECT. Elle entend les élus d'Aubusson, mais il semble que l'ancien président de la CLECT était l'ancien président de la comcom ! Si des erreurs ont été faites, elles doivent être remises à plat. Elle ne pense pas qu'on puisse faire la balance des charges de centralité. Car d'autres qu'Aubusson et Felletin ont des charges de centralité comme la clinique pour Moutier Rozeille (frais d'état civil...).

M. LEGER rappelle que tout cela a été voté en CLECT, et se demande quelle charge de centralité apporte la clinique.

Mme LEGROS estime que si la ligne de trésorerie est transformée en emprunt on endette la comcom.

M. LEGER précise que nous avons remboursé une petite partie de la ligne pour montrer notre bonne volonté, sinon CGS aurait dû rembourser 2 Million d'€ en juin dernier ! Ces charges ont déjà été prises en compte dans le déficit de la comcom. La consolidation est le fruit de la négociation entre la CRC, la Caisse d'Epargne et la comcom.

Mme LEGROS redit que cette ligne a été attribuée sur un faux, il faut faire un recours.

M. LEGER a déposé plainte contre X. Toute personne coupable dans cette affaire sera tenue responsable. A la justice de déterminer qui est X. La Caisse d'Epargne a vu le visa du contrôle de légalité, s'il y a eu des failles elles ne sont pas à trouver là.

Mme LEGROS demande si les subventions sont intégrées au BP, y compris la Scène Nationale.

M. LEGER répond que comme dans les communes, nous votons d'abord le budget, et ensuite les subventions.

Mme NICOUX demande si au 1641 il y a une part de la ligne de trésorerie.

Mme GIOUX répond que non, cela commencera en 2019.

Mme LEGROS souhaite une précision sur le déficit de 1 921 993 €

Mme GIOUX explique que budgétairement l'intégration de la ligne de trésorerie fait une recette, donc on la met aussi en dépense pour ne pas fausser la perception du déficit trop vite réduit.

M. Denis PRIOURET demande où en sont les impayés.

M. LEGER indique que nous avons 2.3 Million d'impayés en octobre 2016 que nous avons pu en grande partie régler grâce à l'avance sur recettes fiscales. Les factures les plus anciennes ont 6 mois, et on priorise les petites entreprises. On réduit donc les impayés, mais il en reste. Il donnera le montant au prochain conseil. Bien sûr, c'est intégré aux documents présentés.

VOTE à bulletins secrets.

47 votants

CONTRE : 9

BLANCS ET NULS : 6

POUR : 32

Adopté à la majorité.

7. Vote des taux 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

Mme Marie-Françoise VERNA précise qu'il n'y a pas d'augmentation. Le lissage s'applique toujours sur la TFB.

M. LEGUIADER rappelle la visite au Préfet en 2017. Que faire s'il retoque à nouveau ces taux ?

M. LEGER estime qu'on reste dans l'épure du plan de redressement. Il n'y a pas de raison objective à une hausse de la fiscalité ou à ce que le Préfet rejette notre budget.

ABSTENTION : PRADELLE

Adopté à l'unanimité.

8. Vote du taux 2018 de la cotisation foncière des entreprises

ABSTENTION : PRADELLE

Adopté à l'unanimité.

9. Vote des taux 2018 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Mme LEGROS exige un budget annexe pour les OM. Nous sommes en excédent régulier, les gens paient une taxe et ne savent pas à quoi cela correspond.

Mme NICOUX pense qu'avec le budget annexe demandé, si nous avons un bénéfice, on pourrait espérer un aménagement des endroits où sont posés les conteneurs, ce n'est pas à la commune de le faire.

M. LEGER explique que la nécessité absolue c'est de refaire le quai de transfert. Soit on fait un budget annexe, soit c'est l'entreprise qui nous loue qui fait ce quai et nous payons un loyer en conséquence.

CONTRE ; LEGROS (+ POUVOIR)^o, MAGOUTIER. NICOUX. BRUNET

ABSTENTION : PRADELLE, SEBENNE (+ pouvoir), GRAND.

Adopté à la majorité

M. Maurice MAGOUTIER dit qu'il a voté contre pour une raison personnelle car il paye 900€ pour son bâtiment agricole, alors que d'autres ne paient pas.

10. Vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe Atelier Relais

CONTRE : LEGROS (+ POUVOIR)

ABSTENTION : PRADELLE.

Adopté à la majorité

11. Vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe Instruction des ADS

CONTRE : LEGROS (+ POUVOIR)

ABSTENTION : BRUNET.

Adopté à la majorité

12. Vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe SPANC

Mme NICOUX demande quel est le produit exceptionnel.

Mme GIOUX explique que c'est le budget principal qui va verser une recette pour des dépenses qui avaient été imputées au BA SPANC alors qu'elles concernaient le budget principal. Il s'agissait de dépenses de personnel essentiellement.

CONTRE : LEGROS (+ POUVOIR)

ABSTENTION : PRADELLE.

Adopté à la majorité

13. Vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe Zones d'Activités Economiques

CONTRE : LEGROS (+ POUVOIR)

Adopté à la majorité

14. Plan de redressement

Mme LEGROS demande si la ligne de trésorerie a bien été intégrée.

M. LEGER répond que oui.

Adopté à l'unanimité

15. Fixation des durées d'amortissement des biens acquis à compter du 01/01/2018

Mme GIOUX explique qu'il convient de compléter les délibérations de 2014 (règlement financier). Il s'agit des amortissements à compter de 2018

Adopté à l'unanimité

16. Renégociation d'emprunts.

M. LEGER présente les 3 scénarii proposés par la CEPAL et celui de la Caisse des Dépôts (sur un « paquet » de 4 emprunts).

Il propose de retenir les scénarios 1 et 2 de la CEPAL et celui de la CDC, qu'il remercie publiquement pour son accompagnement pour la Montée en Débit et la prestation de Kalyps.

CONTRE : LEGROS (+ POUVOIR)

ABSTENTION : BRUNET ; LEGUIADER ; TERRADE ; PRADELLE.

Adopté à la majorité

17. Consolidation de la ligne de trésorerie.

M. LEGER rappelle que nous ne pouvons que la consolider car nous ne pouvons pas rembourser, ce qui aurait dû être fait en juin 2017.

CONTRE : LEGROS (+ POUVOIR)

ABSTENTION : BRUNET ; TERRADE ; PRADELLE.

Adopté à la majorité

18. Recours à l'emprunt pour l'opération SDAN PILOTE.

M. LEGER propose de réaliser un emprunt d'un montant de 125 000€ auprès de la CDC. Les taux sont encore intéressants. Le remboursement est sur 30 ans.

Adopté à l'unanimité.

19. Tarifs ALSH

Mme Valérie BERTIN demande la validation des tarifs pour le séjour d'été. Elle précise que le prix de journée est amorti par les aides de la CAF et les familles.

Adopté à l'unanimité.

20. Budget EPIC

M. LEGER explique que l'EPIC a voté son budget avec une subvention de 170 000 € de la communauté de communes, mais qu'il ne se sent pas lié par le budget de l'EPIC, car c'est le conseil qui décide. L'équipe et le président de l'EPIC ne ménagent pas leur peine et mènent une bonne gestion.

M. Gilles PALLIER précise que l'EPIC était obligé d'inscrire 170 000€ mais cela sera réévalué par une DM. Il y a une recette minorée liée au camping. L'exercice 2017 est en excédent de 40 000 € en raison d'une erreur technique d'imputation.

Mme Catherine MOULIN voudrait une explication : on pourrait ne verser que 130 000 € puisqu'il y a un excédent ?

M. PALLIER répond qu'il y a eu un trop-perçu de 20 000€ par l'EPIC mais que cela a été régularisé. De plus les recettes du camping de 2017 n'auront pas lieu en 2018.

Le conseil prend acte du budget de l'EPIC à l'unanimité.

21. Représentants de la Communauté de communes

- a. CAO : candidature de M. Philippe COLLIN en remplacement de M. CUISSET : **Unanimité du Conseil**
- b. SME Déchets : il convient de supprimer un suppléant. M. LECOURT n'est plus suppléant. **Unanimité du Conseil**
- c. EPIC : il convient de désigner un nouveau suppléant. Candidature de M. CHARVILLAT
Unanimité du Conseil

SIAEP de Crocq : 2 titulaires (M. BIALOUX, Mme SIMONEAU) et 2 suppléants (Mme GRAND, M. TERNAT) sont proposés.

Unanimité du Conseil

22. Conventions d'objectifs et de moyens

- a. EPIC Office du Tourisme

Subvention proposée : 150 000 €

M. TERNAT remarque que les suppléants ne sont pas prévenus des réunions en cas d'absence des titulaires.

M. PALLIER regrette en effet que les titulaires ne signalent pas quand ils ne viennent pas. On invite bien les titulaires et les suppléants.

CONTRE : LEGROS (+ POUVOIR)

ABSTENTION : BRUNET.

Adopté à la majorité

b. Clé de Contacts

Subvention proposée : 100 000€

Mme BERTIN ajoute que la baisse s'explique par la fin de la compétence garderie et des TAP. Cette subvention a été négociée avec la présidente et la directrice de l'association.

CONTRE : LEGROS (+ POUVOIR)

ABSTENTION : BRUNET.

Adopté à la majorité

c. Tom Pousse

Mme BERTIN précise qu'il est proposé 82 500 € au lieu de 85 000.

CONTRE : LEGROS (+ POUVOIR)

ABSTENTION : BRUNET.

Adopté à la majorité

d. Scène Nationale d'Aubusson

M. CHARVILLAT détaille la ventilation des 70 000€ proposés : 50 000 pour 2018 et 20 000 de « rattrapage » de 2017.

Mme LEGROS s'interroge sur le pourquoi d'un avenant si on n'est pas dans les partenaires de la convention.

M. LEGER précise qu'il y a eu un avenant déjà l'an dernier, et que la date de vote du budget de CGS explique qu'on intègre la convention par avenant. La convention initiale est déjà dans le circuit de vote.

Mme LEGROS estime que la comcom n'a déjà pas de quoi fonctionner normalement. Elle demande un vote à bulletin secret.

M. CHARVILLAT ajoute que la somme de 50 000€ par an se substitue simplement à ce que donnait Aubusson, Felletin et la comcom du Plateau de Gentioux. Il détaille les retombées économiques locales.

Mme Isabelle GRAND dit que cette subvention permet l'existence des Spectacles Itinéraires Vagabonds.

Mme NICOUX estime que la scène nationale fait partie des hauts lieux culturels de la Comcom.

Mme MOULIN rajoute que la section théâtre au lycée apporte beaucoup au territoire.

M. Bernard PRADELLE ne conteste pas le rayonnement de la Scène Nationale, mais s'interroge sur son fonctionnement. La scène fait-elle elle-même des économies ? Il veut obtenir le budget de la scène.

Mme LEGROS reconnaît que la Scène apporte beaucoup au niveau culturel, mais la question c'est les moyens de la Comcom.

M. LEGER ajoute que le DRAC est venu la semaine dernière pour dire que l'Etat fait à Aubusson un effort important, de 35 % en moyenne au niveau national contre 54 % du budget à Aubusson car nous sommes en zone très rurale et des tarifs bas sont nécessaires. Il faut que les collectivités démontrent qu'elles veulent conserver le label « Scène Nationale ».

André Chandernagor avait misé sur un éléphant blanc, c'était un visionnaire. Il faut être raisonnable par rapport à nos moyens financiers, mais rester à la hauteur de cet héritage. Il rappelle les retombées pour le territoire pour un € de subvention versée.

M. PRIOURET se dit à 150 % pour cette Scène mais il faut écouter ce que demande la population, une étude sociologique montre que c'est l'élite qui fréquente la Scène à bas prix.

M. Michel DIAS affirme que c'est faux, les scolaires y vont assidûment.

M. Stéphane DUCOURTIOUX précise que la Scène est une association, avec des Conseils d'Administration et des AG. Les chiffres ne sont pas cachés. 50 000 € c'est peu sur le budget de la Scène, mais le danger, c'est que sans les élus locaux, l'Etat retire le label.

VOTE à bulletins secrets sur le montant de 70 000 €

47 votants

POUR : 34

NON : 9

BLANC : 3

1 ABSTENTION.

Adopté à la majorité

23. Règlement CAO

Mme GRAND demande qui refuse les offres anormalement basses si ce n'est pas la CAO ? le Président ?

M. LEGER indique que ce point sera vérifié. Il annonce une réunion de la CAO le 06/06.

Adopté à l'unanimité.

24. Mise en place du CT et du CHSCT

Adopté à l'unanimité.

25. Taxe de séjour : délibération corrective

M. PALLIER explique que Creuse Tourisme perçoit la taxe additionnelle sur tout le département. Il convient de réviser les arrondis ce qui correspond aussi à la demande des hébergeurs.

Adopté à l'unanimité.

26. Vente d'un bien immobilier : la station-service de Faux la Montagne

M. LEGER rappelle que c'était un investissement du Plateau de Gentioux. Cette cession permet des économies de fonctionnement sur les normes d'entretien et de maintenance.

M. PRIOURET demande s'il y a un emprunt lié.

M. LEGER répond que non.

VOTE sur cession à 1 €

ABSTENTION : WOILLEZ.

Adopté à l'unanimité.

Mme MOULIN remercie le conseil. Ces derniers mois étaient compliqués, car il n'y a pas de station entre Felletin et Eymoutiers. Le SDIS aussi en a pâti. C'est un choix politique de la commune de maintenir ce service.

27. Contrat de rivière Creuse amont 2018/2022

a. Validation

le Contrat a été présenté lors du COPIL du 26 avril.

ABSTENTION : LEGROS.

Adopté à l'unanimité.

b. Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les EPCI partenaires

ABSTENTION : LEGROS.

Adopté à l'unanimité.

28. Procédure de DIG (Contrat Territorial Sources en actions et Contrat de rivière Creuse amont)

ABSTENTION : LEGROS.

Adopté à l'unanimité.

M. LEGER estime que ces contrats sont vertueux pour l'environnement mais aussi pour l'économie, car ils fournissent beaucoup de travail aux entreprises, près de 3.5 millions d'€ au total pour les différents maîtres d'ouvrages.

Il remercie les conseillers communautaires pour l'excellente tenue de la réunion et les agents présents pour leur investissement.

La séance est levée à 22h
